



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **13 mai 2019**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTÉGRALITÉ

Le Conseil municipal décide par 10 oui soit à l'unanimité :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2018 pour un montant de **3'503'509.18 F** aux charges et de **4'244'104.11 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **740'594.93 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 732'345.73 F et résultat extraordinaire de 8'249.20 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de **2'628'015.37 F** aux dépenses et de **295'044.75 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **2'332'970.62 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de **66'626'752.68 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de **483'809.15 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, **1977** actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 01.07.2019

Presinge, le 22 mai 2019

.....